



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par AVSI Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Dignité humaine, partenariats inclusifs et contribution essentielle des femmes

AVSI Foundation (AVSI), dotée depuis 1996 du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, jouit de plusieurs dizaines d'années d'expérience en matière de planification et de mise en œuvre de programmes de développement à long terme et d'interventions d'urgence dans près de 30 pays (en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient). La Fondation met actuellement en œuvre 130 projets liés au développement urbain, à la santé, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en eau, à l'énergie et à l'environnement, en collaboration avec plus de 150 partenaires différents, pour un total de 2,6 millions de bénéficiaires directs.

Ces activités de coopération ont pour fil conducteur la dimension éducative, avec pour objectif ultime la promotion et la mise en valeur de la dignité humaine de tous et du bien commun, conformément à la doctrine sociale catholique.

La Fondation, qui s'exprime également au nom des 35 organisations nationales de toute sorte unies dans le réseau AVSI, souhaiterait formuler un certain nombre d'observations et de suggestions sur le thème de la session en cours du Conseil économique et social en s'appuyant sur sa démarche et son expérience de terrain en matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes.

Nous allons principalement nous intéresser à la dignité humaine, à la nécessité d'établir des partenariats inclusifs et à la contribution essentielle des femmes.

1. Dignité humaine

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes implique à l'évidence que la pauvreté ne se réduit pas au manque d'argent ou aux difficultés d'accès aux ressources financières. Les situations de violation des droits fondamentaux – lesquels sont universels, indivisibles et inaliénables – représentent par exemple une forme très grave de pauvreté.

En d'autres termes, l'individu ne se laisse pas définir par des catégories sociologiques telles que la pauvreté ou d'autres difficultés mais bien plutôt par l'aspiration de tout être humain à se réaliser et à œuvrer en faveur du bien commun. Le développement et la durabilité sont essentiellement liés à la liberté et à la dignité intrinsèques de l'individu.

Le respect et la promotion de la dignité de chaque être humain reposent sur la reconnaissance du fait que nous venons tous au monde, quels que soient le lieu et le moment, avec l'aspiration innée à la justice, à la beauté, au bonheur et au bien, pour soi-même comme pour autrui. C'est là ce qui caractérise chacun d'entre nous sur cette planète. C'est aussi la reconnaissance de cette aspiration qui anime chacun d'entre nous et nous permet de réaliser notre propre potentiel afin de pouvoir nous épanouir.

Au démarrage de chacun de nos projets, nous nous employons, avec les participants ou les bénéficiaires du projet concerné, à déterminer les besoins spécifiques, et nous tâchons d'y répondre non pas à l'aide de solutions toutes faites venues de l'extérieur, mais en nous efforçant tous ensemble de tenir compte des réalités de la situation, de façon à mettre au point une intervention adaptée au contexte local et aux ressources à disposition. Nous estimons que notre contribution vaut davantage par la qualité de l'accompagnement des personnes qui participent à une opération que par l'aide technique ou financière apportée.

À l'heure actuelle, les contributions et l'appui extérieurs ainsi que la question de l'efficacité d'un projet par rapport à son coût font l'objet de nombreuses discussions. Concrètement, il s'agit de savoir si l'aide extérieure ne doit consister qu'à fournir des fonds ou des marchandises, en se fiant entièrement à la capacité de chaque « bénéficiaire » à être un agent de changement, et à la latitude dont il dispose en la matière, ou s'il convient d'accompagner ce dernier. Nous sommes convaincus que l'enjeu majeur est lié à la façon dont on considère l'être humain, à savoir soit comme un individu doté de capacités et d'un potentiel qui lui sont propres, mais dépourvu de toute attache, ou alors comme un individu singulier dont l'évolution et l'épanouissement sont, par essence, tributaires de la qualité de ses rapports avec autrui.

2. Partenariats multipartites

Le développement durable concerne chacun des aspects de la vie et requiert de préférence la collaboration et l'engagement de multiples acteurs, de toutes sortes, de façon à mobiliser au mieux les capacités et les ressources propres à chaque entité dans la perspective d'un objectif commun. On insiste tout particulièrement depuis la Conférence Rio+20 sur l'importance cruciale que revêtent les partenariats multipartites pour assurer une continuité en matière de développement et de croissance économique. Ce type de partenariats fait intervenir la société civile, les organisations communautaires, les prestataires à but non lucratif, les secteurs public et privé ainsi que les nouveaux bailleurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés. Le but consiste à maximiser la création de valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes par le biais de la fourniture de biens et de services répondant à des besoins personnels et sociaux. Les rôles et les objectifs de chaque intervenant doivent être respectés et préservés. Il n'est pas envisageable d'établir une perspective à long terme et de consacrer du temps et de l'énergie à aligner les différentes entités sur un même objectif.

Nous tenons à mentionner deux importants projets parmi les récents partenariats multipartites auxquels nous avons pris part. En Ouganda, les projets SKY et AS4Y mobilisent de façon significative les autorités ougandaises et néerlandaises et bénéficient aussi d'une participation active du secteur privé. Ces projets visent à favoriser le développement du secteur agricole, pilier de l'économie ougandaise, par le biais de la modernisation des infrastructures, de la formation d'exploitants qualifiés et de la stimulation des investissements dans le secteur. Ils assurent une formation qualifiante à 6 000 jeunes et bénéficient à 16 000 exploitants de différents districts du pays. On compte parmi les diverses parties prenantes des exploitants, des centres de formation agricole, des entreprises agricoles privées nationales et internationales, des gouvernements, des organisations de la société civile et bien évidemment, des représentants de la jeunesse. Dans le cadre des partenariats multipartites, il importe de mettre au point une formule profitable à tous les acteurs concernés. Le gouvernement, en adoptant des politiques d'incitation et de protection en matière d'investissement, notamment en faveur du secteur privé, assume pleinement le rôle décisif qui est le sien. Tout ceci va dans le sens de l'objectif de développement durable n° 17 qui plaide en faveur de partenariats réunissant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organismes de coopération internationale et divers autres acteurs et mobilisant l'ensemble des ressources disponibles.

3. Mise en valeur du mérite et du potentiel des femmes

Les femmes du monde entier devraient participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique au nom de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et dans la perspective de l'édification d'un monde harmonieux. La participation des femmes se manifeste en premier lieu dans le cercle familial famille et se prolonge au sein de

la communauté et dans l'environnement professionnel. Tout comme dans une symphonie, cette participation vient compléter celle des hommes et permet à chacun des deux sexes d'affirmer sa propre singularité, de participer à la création de richesses ainsi qu'au bien commun et d'en bénéficier.

Les femmes ont le droit de vivre dignement et librement, sans avoir peur ou être victimes d'intimidations. L'égalité des chances constitue du reste une condition indispensable au développement et à la lutte contre la pauvreté. Il convient de garantir une autonomisation des femmes réelle et respectueuse, accompagnée de propositions d'initiatives qui leur sont spécialement dédiées, afin d'appuyer encore davantage le respect et la valeur de la femme, dont la dignité est égale à celle de l'homme.

AVSI veille en permanence à ne pas s'écarter de cette approche. Différents projets menés dans divers pays produisent indubitablement de nombreux effets positifs et inattendus pour les femmes et leurs communautés. Dans le cadre du projet COCAKA (Coopérative pour la promotion du café à Kageyo) que soutient AVSI au Rwanda, une jeune femme, Daphrosa, a mis sur pied une coopérative de production de fèves de café dont les 7,5 hectares permettent à présent de produire cinq tonnes de café par récolte et qui emploie 113 personnes, des femmes pour la plupart. Cette coopérative a permis de mettre en place une crèche, proposant par ailleurs des formations en puériculture, un centre d'alphabétisation des adultes ainsi qu'un club baptisé Urubhero, où les femmes peuvent se retrouver pour partager leurs expériences, aborder les problèmes qu'elles rencontrent et chercher des solutions. De même, au Pérou, Gladys a constitué un comité de 15 femmes de façon à leur permettre d'apporter une valeur ajoutée à la production locale de cacao en fabriquant du chocolat de qualité supérieure ainsi que d'autres produits à base de cacao destinés au marché national. Au Brésil aussi, dans une zone périurbaine défavorisée dans laquelle AVSI a mis en œuvre un projet éducatif en partenariat avec le secteur privé, Iracema a fondé Cooperárvore, une coopérative où travaillent 13 femmes. Depuis 2004, les revenus de ces femmes et de leurs familles ont considérablement augmenté. Enfin, dans le cadre du projet pluriannuel en cours en Ouganda intitulé SCORE (Sustainable Responses for Improving the Lives of Vulnerable Children and their Households) et consacré au renforcement économique des ménages, le modèle de reclassement et de résilience intitulé Furaha (« bonheur » en swahili) a été validé par 54 % des 28 386 foyers inscrits au programme, dont la plupart sont sous la responsabilité d'une femme.

Pour conclure, reconnaissons qu'il est manifeste que seules une approche et une action basées sur l'individu et sa dignité sont en mesure d'assurer un développement durable et d'éliminer la pauvreté.
